

Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITÉ
14, rue Drouot (Paris 9)
Téléph. : CENTRAL 09-70

Quotidien Républicain du soir

5 centimes — PARIS ET DÉPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION
142, rue Montmartre (Paris 2)
Téléph. : CENTRAL 80-82

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

Pour la Publicité s'adresser à la Direction
14, rue Drouot, Paris (9)

LES REFORMES N° 2 DE 1915

Par M. le D^r Amédée PEYROUX

De 3 à 6 heures

Un transport anglais coulé aux Dardanelles

Nouvelles des Dardanelles

UN TRANSPORT ANGLAIS COULÉ
Londres, 17 août. — L'ambassade annonce que le transport « Royal Edward » a été coulé samedi dans la mer Egée par un sous-marin ennemi.
Il y avait 1350 hommes de troupes à bord et 220 hommes d'équipage. 600 hommes ont été sauvés. (Havas.)

Nouvelles de Province

ACCIDENT MORTEL
Montauban, 17 août. — Le déraillement d'un train de marchandises, à Moissac, a occasionné indirectement un accident mortel. Un cantonnier de la voie, qui se trouvait au moment de l'accident, a été tué par un des wagons renversés par le train qu'on refoulait sur Castel-Sarrasin. Il a succombé peu après.

Nouvelles de Norvège

L'APPROVISIONNEMENT DU PAYS ENTRE LES MAINS DU GOUVERNEMENT
Gênes, 17 août. — On mande de Christiania :
« Le Storting a adopté le projet autorisant le gouvernement à assurer l'approvisionnement du pays en vivres, combustibles, éclairage, fourrages et engrais. L'Etat aura seul le droit d'importer ces marchandises. Le gouvernement est autorisé à édicter des prescriptions pour les communes, en vue de la répartition et de la mise en dépôt de ces approvisionnements »

Nouvelles du Mexique

UNE ATTAQUE
New-York, 17 août. Selon une dépêche de Brownsville (Texas), une centaine de Mexicains, profitant de l'obscurité de la nuit, ont traversé le Rio-Grande près de Mercedes et, après avoir enlevé 21 cavaliers de troupes américaines, ils en ont tué un et blessé deux, puis se sont enfuis.

Les Serviteurs de l'Etranger

LVIII

Daudet et Drumont

Où l'on voit ce dont Léon Daudet est capable pour de l'argent

Vous connaissez le système de défense de l'Action Française. Les trois ou quatre camoufflets entrent dans la composition exacte de ce que nous avançons. Ils nous ont essayés deux ou trois fois ; nous ne nous en sommes pas aperçus. Ils n'ont pu d'autre ressource que de tenter des diversions. Ils tâchent d'amourner la portée de nos révélations en insistant que notre campagne est commandée par tel ou tel personnage, tel ou tel groupe. Tantôt c'est un ancien président du conseil, député radical : M. Joseph Caillaux, qui nous inspire. Tantôt, c'est à l'autre extrémité du monde politique qu'on va chercher nos « patrons » ; ce serait alors, à croire l'Action Française, le groupe des catholiques dont l'Éclair est l'organe, qui nous pousserait. Parfois encore, on représente nos articles comme une riposte aux entreprises de Léon Daudet contre un grand établissement de crédit ; le Comptoir d'Escompte, lequel est attaqué maintenant par les néo-royalistes comme le fut, il y a quelques années, sans plus de sérieux, ni d'effet, le Crédit Lyonnais.

Ces pauvres inventions réussissent-elles à rassurer les abonnés de l'Action Française, qui se demandent quel est ce « patron » que l'on méprise, mais que l'on impute tout de même chaque matin, et dont on se garde bien de donner le titre et de nommer le directeur ? Peu importe.

Ecoutez M. Raphaël Viau :
« Nous nous trompons du tout au tout, sur l'objet de la visite de M. Daudet à la Libre Parole. M. Léon Daudet venait simplement demander une place de collaborateur dans son journal. Une semaine plus tard, c'était fait. Très écoloïque, le nouveau venu dans cet organe antijuif continuait à collaborer au Gaulois, dirigé, comme on le sait, par M. Arthur Meyer.
« Chez nous, M. Léon Daudet s'attaqua aux grands financiers israélites et il les injuria épileptiquement, sous les dénominações empruntées à la Bible, puis il exerça son agresseur sur un ancien ami de son père, Emile Zola, auquel il reprocha ses descriptions naturalistes. Par la suite, M. Léon Daudet réunit en volume ses premiers articles de la Libre Parole, et il demanda à Drumont la permission de les lui dédier. Drumont accepta.
« M. Raphaël Viau reproduit la dédicace de Léon Daudet à l'insulteur de son père et de sa femme ; il appellait Drumont « prophète en son pays » et lui dédiait son livre « avec admiration et tendresse ».

Dédicace justifiée
« Nous fimes longtemps avant de nous habituer à ce nouveau collègue », ajoute M. Viau, qui conclut en rapportant ce mot de Drumont sur Daudet :
« Il m'aime vraiment trop ; cela m'inquiète ».

Il avait bien raison de s'inquiéter, le vieux polémiste ! Daudet, après avoir essayé de lui « souffler » la Libre Parole, fit abominablement insulter Drumont par un petit journal intégriste sous prétexte que Drumont avait fait, vieux, ce que Daudet avait fait, jeune : se marier civilement.

« On le voit : ce n'est pas seulement par les républicains que Daudet est tenu pour une vile trépassé ».

Le témoignage d'un antisémite
Mais la meilleure preuve que ce que nous disons n'est pas inventé pour la circonstance, c'est que des gens qui connaissent Daudet et qui ont fréquenté les chevaliers du Roy Philippe, ont porté, sur l'organe, il y a plusieurs années, le même jugement que nous portons aujourd'hui.

Nous avons cité, déjà, un article de M. Ernest Judet sur ces nouveaux chouans : l'écrivain catholique et libéral appréciait mal nous les antisémites, nous, républicains, en 1915.

Voici un autre témoignage qui a son prix, lui aussi.
C'est celui de M. Raphaël Viau.
« M. Raphaël Viau fut longtemps l'un des collaborateurs effectifs de Drumont à la Libre Parole. Il est maintenant rédacteur au Gaulois ; le journal royaliste que dirige M. Arthur Meyer. C'est assez dire qu'il n'est point de nos amis politiques.
« M. Raphaël Viau a publié en 1910 un livre de souvenirs. Il y raconte une partie de ce qu'il a vu quand il était rédacteur au journal de M. Edouard Drumont. Il y donne les portraits de quelques-uns des personnes qu'il rencontra dans ce milieu. Ecoutez-le nous raconter l'arrivée inattendue de Léon Daudet à la Libre Parole.

Une querelle ? Non : de l'argent !
« Vers le mois d'avril de cette année 1901, écrit M. Raphaël Viau, nous eûmes une surprise.
« Un soir, nous vîmes entrer à la Libre Parole M. Léon Daudet, alors rédacteur au Gaulois ».

L'Heure de la Grèce La Gueuse Blanche

Le Roi fait appel à M. Venizelos

La Grèce touche à une heure grave, très grave, de son histoire ; des résolutions qu'elle va prendre dépendra non seulement son sort actuel, mais celui des générations futures. Or elle se résignera à demeurer une Grèce amoindrie, ou elle redeviendra la grande et glorieuse nation qu'elle fut dans le passé. Il semble qu'en présence d'un pareil dilemme, dont la solution est entre ses mains, la Grèce ne puisse hésiter. Le peuple hellène, certes, le peuple entier, a fait son choix ; il sait vers quelles destinées il est tout prêt à marcher au moindre signal qu'on lui fera. Mais ce signal dépend d'hommes soumis à des contingences dynastiques, à des calculs diplomatiques auxquels sont souvent sacrifiées les plus nobles aspirations nationales.

« **CAPTIVANTE COCO**
A la suite d'une filature très minutieuse les agents de M. Thierry, commissaire de police du IX^e arrondissement viennent d'arrêter toute une bande de trafiquants de toxiques. Ces individus avaient coutume de se réunir dans la journée à la brasserie du boulevard de Clichy, et le soir, dans un hôtel de la rue Fontaine. Vraitable association d'empoisonneurs, ils opérèrent, de concert, dans tous les établissements de Montmartre. Ils avaient en l'audace de faire imprimer des petites étiquettes qu'ils apposaient sur les couvercles des boîtes de cocaïne et qui étaient ainsi conçues :

CAPTIVANTE-COCO
« UNIVERSALE IDOLE »
South America Produced

Personne, d'ailleurs, n'était dupe de l'origine de la drogue. C'était un complice de Genève qui l'importait de Suisse au prix de huit cents francs le kilo.

LA BANDE A PEPERE
Le chef de la bande est un ancien officier, exclu de l'armée, âgé de 66 ans, bien connu sur la Butte, sous le sobriquet de Pépère. Son identité jusqu'ici avait été joliment dissimulée aux policiers par ses complaisants dont il était le grand fournisseur. Il vendait, en même temps que la cocaïne, des brochures pornographiques et des poudres aphrodisiaques. On l'a arrêté au moment où il s'apprêtait à s'enfuir en fiacre. Pépère avait, en sa possession, une valise pleine de fioles de substances vénéneuses. Ses complaisants n'ont pas tardé à subir le même sort. Parmi ces derniers, citons : l'artiste Freddy, mormonisme invétéré, sur le corps duquel on a découvert plus de deux cents cicatrices provenant de piqûres ; Neneuil, sans profession, 29 rue Fontaine, Simon de Kerlor, la Panthère, courtiers arrivés déjà plusieurs fois. Suzy, 20 ans, Jeanine, 22 ans, demeurant au Lux-Hôtel, prises en flagrant délit de vente de cocaïne près de la place Blanche.

CONTRE LA GUEUSE BLANCHE
Combien de temps le scandale des poisons durera-t-il encore ?
La population honnête et laborieuse de Montmartre réclame des sanctions sévères contre ces bandits et l'épuration immédiate de tous les bouges des boulevards extérieurs.

« Avant la discussion au Sénat du projet de loi Charles Martin et à la Chambre du projet de loi Charles Bernad, nous signons à M. Malvy qu'il a, à sa disposition, une arme excellente contre les empoisonneurs de la Capitale.
Celle arme, c'est un décret auquel il ne manque plus qu'une signature ; celle du Président de la République.
M. Poincaré a tordu le cou à la Fée Verte.
Il étranglora demain la Gueuse Blanche !
Léo Poldas.

LA POPULARITÉ DE M. VENIZELOS
Athènes, 16 août. — L'élection du président de la Chambre constituée sans doute favorablement pour le parti venizéliste, mais ce résultat était attendu. D'autre part, les manifestations qui ont accueilli M. Venizelos à la sortie de la Chambre, prouvent simplement que l'ancien président du Conseil a conservé sa popularité.
Le roi, qui a reçu la démission de M. Gounaris, appellera probablement demain M. Venizelos.

LE ROI CONFÈRE AVEC M. VENIZELOS
Athènes, 16 août. — Après avoir accepté la démission du cabinet Gounaris, le roi Constantin a invité M. Venizelos à venir s'entretenir avec lui demain matin.

L'IMPRESSION A ROME
Rome, 17 août. — Les milieux officiels considèrent la victoire des venizélistes comme l'indice d'un revirement dans la politique grecque, et de l'éclaircissement de la situation balkanique.

UNE OPINION ALLEMANDE
Biele, 17 août. — Le « Berliner Tagblatt » prétend avoir reçu d'Athènes des télégrammes très renseignés particulièrement sur la situation politique.
On peut considérer comme certain, dit le « Berliner Tagblatt », qu'après la démission de M. Gounaris, le roi fera appeler M. Venizelos, mais il ne le chargera de former un nouveau ministère et si Venizelos se prononce en faveur de la stricte neutralité de la Grèce.

Un journal allemand attaque la Suisse
Genève, 17 août. — On écrit de Bâle au « Tagblatt » que le journal de Stuttgart, le « Süddeutsche Zeitung » avait publié, au commencement du printemps, de violentes accusations contre le gouvernement suisse qui aurait, volontairement, laissé se développer une agitation germanophile en Suisse romande.

« La presse suisse a relevé vertement ces attaques, ce qui a attiré l'attention des autorités allemandes sur les accusations du journal de Stuttgart ; l'auteur a été condamné à trois mois de prison.

Prisonniers allemands en Italie
Milan, 17 août. — Le « Corriere della Sera » dit que M. Humbert Köster, directeur de la « Societa Nafta di Genova », sujet autrichien, qui est actuellement interné au San-Ida, écrit à un de ses amis à Milan :
« Il faut dire et proclamer au monde entier que l'Italie, en cette occasion nous assure le traitement le plus libéral et le plus digne de sa haute civilisation. Nous nous félicitons de se présenter une fois par semaine, aux autorités de la strada pubblica, « La Scuola apprend d'Alexandrie que le général Spingardi, président de la commission centrale pour les prisonniers de guerre, s'est rendu avec le général Mattone et d'autres officiers à la citadelle où il a vu de l'installation des prisonniers qui se déclarent très satisfaits du traitement qui leur est réservé ».

Ainsi, malgré la puissante documentation mise au service de leur cause par le Bonnet Rouge, les réformés n° 2 de 1915 seront obligés de subir une seconde visite devant la commission spéciale de réforme pour que leur sort soit définitivement décidé, leur situation militaire définitivement réglée.

« Pourquoi ? Parce que, alors que rien ne le faisait prévoir, M. Chéron, rapporteur de la loi Dabiez au Sénat en a ainsi décidé, parce que la Chambre haute a suivi son rapporteur, malgré les très éloquent discours de M. Louis Martin, parce que la Chambre des députés, enfin, a voulu voter, sans retouche aucune, la loi modifiée que lui renvoyait le Sénat.

Où, tout est là : c'est parce que la Chambre des députés n'a voulu faire aucune modification au texte du Sénat, afin de ne point retarder d'un seul jour, — et à plus forte raison d'un mois, — la promulgation de la loi Dabiez, que notre amendement a été repoussé : Car nous sommes bien sûr, par ailleurs, que le sentiment de nos collègues était le nôtre, car nous sommes bien sûr qu'ils partageaient toutes les raisons pour lesquelles nous nous appuyions pour que fut à tout jamais acquiescé, — sans examen nouveau, — la réforme n° 2 aux hommes placés dans cette situation à partir du premier janvier 1915.

Nous n'entrions pas ici dans le détail de ces raisons. D'ordre politique, économique, militaire, international, elles étaient nombreuses. Elles étaient excellentes aussi. Nous les résumons en disant que cette révision nouvelle ne donnera à l'armée aucune force vive supplémentaire, qu'elle risquera, au contraire, d'être un facteur de contamination pour l'élément sain de nos effectifs, — du chef tuberculeux, — qu'elle opérera la reprise des affaires, qu'elle obligera de pauvres hères à mourir de faim, faute d'emplois qu'ils se verront forcément refusés.

Nous les résumons en disant qu'une suspicion des plus injustifiées et des plus regrettables viendra frapper tout notre corps médical, si dévoué, si courageux, si intégrés pourtant ; nous les résumons enfin en disant que ce sera là une singulière façon de se comporter à l'égard de nos glorieux « poilus » réformés n° 2, après avoir fait admirablement leur devoir « sur le front », où les ont frappés les balles ennemies, les gaz asphyxiants, les maladies de toutes sortes.

Mais que ces braves soldats se rassurent ! Si, momentanément, notre plaisir de leur faveur a été mis en échec, nous n'abandonnerons pas leur cause. Oh, non, nous ne l'abandonnerons pas, car elle est vraiment trop belle et trop facile à défendre. Bien mieux, la voilà déjà reprise, grâce à l'initiative de mes amis et collègues Doizy et Clausat, auxquels je suis trop heureux de me joindre.

Qu'est-ce donc à dire ? Ceci : Notre éminent président de la Commission de l'hygiène publique Doisy, notre distingué confrère Clausat, moi-même, nous attendrons, tous trois, que soit promulguée au Journal officiel la Loi Dabiez.

Puis, ceci fait, aussitôt, nous déposerons, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi dispensant de toute visite nouvelle, quelle qu'elle soit, les réformés n° 2 à partir du premier janvier 1915. Et, bien entendu, nous nous efforcerons d'en obtenir la discussion la plus rapide qui puisse être, comme, cela va de soi, le vote définitif.

Pouvons-nous espérer celui-ci ? De suite je répondrai oui, quel qu'imprudence qu'il puisse y avoir à préjuger du sentiment de mes collègues ; je répondrai oui parce que, précisément, beaucoup déjà ont fait connaître leur sentiment. Or, à quelque parti qu'ils appartiennent, il est le nôtre. Les interviews de Dabiez, Candace, Accambay, Lachaud, Charles Bernard, Galli, — pour n'en citer que quelques-uns, sont là pour en témoigner. La réputation elle-même de notre amendement par le distingué rapporteur de la Commission de l'armée est là aussi pour l'attester.

Mon impression personnelle est nette. Le Parlement s'est rendu bien compte, vendredi dernier, que les réformés n° 2 de 1915 étaient dignes d'un meilleur sort que celui qu'il leur a fait.

S'il les a sacrifiés, c'était, je le répète, pour que la loi Dabiez puisse être promulguée sans retard ; maintenant qu'elle va donc l'être, il m'apparaît qu'il vaudra leur donner la stabilité qui leur est indispensable, sous tous les rapports, il m'apparaît qu'il vaudra leur assurer la sécurité non pas seulement du lendemain, mais encore de l'avenir, de toujours.

Il le voudra, parce que, au fond, c'est de toute justice. Il le voudra parce que

— nous le prouverons de façon éclatante, l'heure venue — beaucoup de ces braves gens ont contracté glorieusement, « sur le front », la maladie qui les a fait réformer, comme beaucoup y ont reçu la blessure qui a entraîné leur radiation des effectifs de l'armée. Il le voudra parce que, pour la reprise des affaires, il est indispensable que tous les réformés n° 2 soient assurés qu'ils peuvent reprendre, en toute tranquillité, leur commerce, grand ou petit, leur industrie, prospère ou naissante. Il le voudra enfin parce qu'il faut à tout prix que l'employeur emploie désormais de suite, et sans arrière-pensée aucune, le brave père de famille qui lui revient après avoir fait tout son devoir et qui, par conséquent, a un droit doublement sacré au travail. C'est-à-dire au pain quotidien des siens, qu'il serait, je dis le mot, criminel de lui enlever plus longtemps.

D'Amédée PEYROUX,
Député de la Seine-Inférieure.

Le cas Cinzano

L'intransigeant d'hier soir a publié la note ci-dessous :

Nous avons reçu la lettre suivante :
Francesco Cinzano et Cie
« Monsieur le Directeur,

« La loyale et généreuse courtoisie avec laquelle vous avez bien voulu, récemment, admettre nos preuves de francophilie, écarter nos explications, ne se justifient plus par un motif sincérité, mais par un intérêt dans la presse française, nous fait un devoir de protester contre une note parue dans un journal, et dont nous vous en voyons ci-joint une copie.

« Nous sommes vraiment pênés que certaines malveillances, qui ne se justifient pas, aient pu nous être attribuées, puissent ainsi nier tout désintéressement de la part de notre journal, qui, comme l'intransigeant, ont accepté de publier gracieusement et spontanément la rectification officielle du chef de notre maison.

« Les affaires, vous dites, Monsieur le Directeur, ont une importance nouvelle de notre gratitude, celle de nos sentiments de très haute considération.
« P. P. Francesco Cinzano et Cie,
« G. ALLOU »

Le Bonnet Rouge a dit que la maison Cinzano avait eu l'insigne mouvement financier, le plaidoyer de M. Marone dans tous les journaux qui ont bien voulu accepter le tardif repentir du monsieur.

Le Bonnet Rouge a dit que la même note lui avait été offerte, en même temps qu'une large rétribution, et qu'il avait refusé.

Nous deux affirmations, nous les maintenons et nous mettons au défi la maison Cinzano de les infirmer.

Il est possible qu'un ou deux journaux aient inséré gracieusement. Mais M. Marone osera-t-il soutenir qu'il s'est fait réhabiliter auprès du public français autrement qu'en contre-monnaie sonnant et trébuchant ?

Le Travail Parlementaire

L'application de la loi Dabiez
Le paragraphe, malséamment et sournoisement introduit dans la loi Dabiez par le vaniteux du sénateur Henry Chéron, astreint à une nouvelle visite un grand nombre de réformés n° 2. Soit, cependant, exemple de cette suppression et inutile, depuis la mobilisation, ont comparu devant deux commissions de réforme, dont la dernière les a classés (ou maintenus) dans la position de réforme.

Il y a des soldats qui, présentés une première fois devant une commission de réforme pour être soit réformés, soit placés dans l'arrière, furent envoyés en convalescence, par cette commission pour trois ou six mois, voire un an. Ces soldats, à l'expiration de leur congé de convalescence, se sont présentés aux bureaux de la place de leur circonscription militaire (à Paris, aux Invalides). Là, ils passèrent une nouvelle visite devant les médecins de la place. De ces soldats, dix furent révisés à l'expiration de leur congé de convalescence. Les uns, considérés comme guéris, furent invités à rejoindre leur dépôt ; mais d'autres, à la visite, se révélèrent autant ou plus incapables encore que trois ou six ou douze mois avant de faire campagne, ou même de rendre aucun service. Ceux-là, les médecins de la place les proposèrent pour la réforme et ils comparurent devant une seconde commission de réforme. Cette commission les réforma.

Ces soldats n'ont évidemment pas à passer la nouvelle visite prévue par le paragraphe 3 de la loi Dabiez. Ils en sont exemptés. Jusqu'ici, tout est passé, depuis la mobilisation, devant deux commissions de réforme, dont la dernière les a classés dans la position de réforme.

Leur situation est aussi clairement, aussi nettement définie que possible.

« Le Parlement s'est rendu bien compte, vendredi dernier, que les réformés n° 2 de 1915 étaient dignes d'un meilleur sort que celui qu'il leur a fait.

Les militaires pères de 4, 5 et 6 enfants
M. Henri Coudreau, député de la Creuse, vient de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à régler la situation des militaires pères de quatre, cinq et six enfants. Aux termes de cette proposition, ces hommes seraient appelés au fur et à mesure de l'affectation de leurs classes respectives à des formations de combat dans les services de l'arrière et des hommes du service armé

